

FX OUTRIGHT TRANSACTION

A :
Attention :
Adresse :

De : SOCIETE GENERALE/PARIS
Département : Backoffice Documentation
Adresse : Paris Cedex 75009 France
Tel : +33157290167
Fax : +33170723573
Courriel : oper-doc-fx.par@sgcib.com

Ref SG de Transaction : FAB-4274275
Ref SG de Confirmation : FAB-4274275 / 235504990

UTI Prefix : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41
UTI Value : FXCFAB0000000000000000004274275

18 November 2025

Madame, Monsieur

Nous vous confirmons par la présente (la "**Confirmation**") les termes d'une opération de change (ci-après la "**Transaction**").

Cette Transaction est régie par la Convention-Cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme conclue entre nos deux entités datée du 10 janvier 2023 (la « **Convention-Cadre** »), sous réserve des modifications ci-dessous.

Les Additifs Techniques publiés par la Fédération Bancaire Française auxquels il est fait référence dans la Convention-Cadre ne s'appliquent pas à la Transaction. Sont en revanche applicables à la Transaction les définitions et stipulations des 1998 FX and Currency Option Definitions publiées par l'ISDA (les « **Définitions** ») qui sont incorporées par référence dans la présente Confirmation.

En cas de contradiction entre les stipulations de la Convention-Cadre, des Définitions et de la Confirmation, les stipulations de la Confirmation prévalent.

Termes :

Les termes de la Transaction sont les suivants :

Référence SG de la Transaction : FAB-4274275
Date de Conclusion : 18 novembre 2025
Partie A : SOCIETE GENERALE/PARIS
Partie B :



SIR20251118981146

Montant et Devise à verser par la Partie A : 345,150.05 EUR

Montant et Devise à verser par la Partie B : 406,000.00 USD

Taux : 1.1763

Date de Paiement : 25 septembre 2026

Instructions de paiement:

Paiement à la partie A

Devise : USD

Correspondant :

Bénéficiaire : SOCIETE GENERALE/PARIS

BIC Code Bénéficiaire : SOGEFRPPHCM

Compte n° :

Ouvert auprès de :

Paiement à la partie B

Merci de nous transmettre vos instructions de règlement.

Les conversations téléphoniques relatives aux transactions conclues entre les parties peuvent être enregistrées.

Merci de nous (i) confirmer que ce qui précède reflète les termes de notre accord et (ii) préciser notamment votre numéro de compte ainsi que votre adresse pour les notifications et instructions de paiement en nous transmettant:

- # **une copie signée par vous de cette Confirmation, ou**
- # **un document similaire à notre confirmation, document reprenant les caractéristiques principales de la Transaction à laquelle cette confirmation fait référence et en indiquant votre accord sur ces termes, ou**
- # **un document dans les termes suivants : "Référence : [...]"**

Nous accusons réception de votre Confirmation du [...] relative à la Transaction citée en référence entre SOCIETE GENERALE/PARIS et [...] conclue le [...], à l'échéance du [...] et confirmons que cette Confirmation reflète les termes de notre accord relatif à la Transaction décrite ici."

Salutations.

PARTY A : SOCIETE GENERALE
Name : NAGARAJU VALAKATLA
Title : HEAD OF PAPER FXC,FXO,MM AND MURABAHA DOCUMENTATION



SIR20251118981146

N. P. ...

PARTY B

Name :
Title :
Date : 18/11/2025

[Signature]



SIR20251118981146